

Bourges, le 9 janvier 2023

Mutations 2023 : Les dates, le guide, les infos

La campagne annuelle de mutation débutera le 10 janvier et s'achèvera le 31 janvier 2023.

Rappel : L'application Mouv' RH qui devait être mise en place pour l'élaboration des vœux de mutation n'étant pas prête, la DG a décidé le 15 décembre dernier de ne pas mettre en œuvre l'application pleine et entière des lignes directrices de gestion (LDG) sur les mobilités. C'est donc à nouveau sur SIRHIUS demande de vœux que les demandes de mutation devront être réalisées. Autre conséquence, ce sont les mêmes règles de priorités que l'an dernier qui s'appliqueront. Nous avons publié [un article sur le sujet](#), nous ne ferons donc pas plus long.

Comme chaque année Solidaires Finances Publiques s'est mis en ordre de bataille pour accompagner ses adhérentes et adhérents dans l'élaboration des demandes.

1/ Faire le plein d'informations :

Nous avons édité et mis en ligne l'Unité spécial mutations au mois de novembre, basé sur l'application pleine et entière des LDG qui devait être mise en œuvre en 2023.

En raison du report qui a été décidé, cet Unité spécial mutations est de fait obsolète, du moins pour cette année.

Nous nous sommes donc remis au travail, et vous présentons un guide du mouvement national, que vous trouverez dans cet article, mais aussi dans l'espace mutation de notre site. Au printemps, vous retrouverez le guide du mouvement local, comme chaque année.

Dans l'[espace mutations de notre site](#), vous trouverez toutes les informations utiles.

2/ Nous sommes là pour vous :

Des permanences et HMI sur les mutations sont mises en place par un grand nombre de nos sections locales (renseignez vous auprès de nos équipes locales).

Quant à notre pôle mutations, et nos Capistes nationaux, ils sont prêts !

Une fois les premières informations prises, n'hésitez donc pas à contacter nos camarades par mail à l'adresse dédiée : mutation@solidairesfinancespubliques.org

Précisez votre situation, et n'oubliez pas de donner un numéro de portable.

Vous serez recontactés **dans l'ordre d'arrivée des mails**. Inutile donc de nous en envoyer plusieurs...

Petite astuce : nous contacter bien en amont nous permet d'avoir le temps et le recul nécessaires pour bien vous accompagner. La dernière semaine de la campagne, nous risquons d'être bien débordés. Mi-janvier, c'est bien, le 25 janvier, ça sera plus compliqué.

Cette année ayez bien en tête que la campagne ne durera que 3 semaines.

3/ Pourquoi nous contacter et nous faire suivre vos demandes alors qu'il n'y a plus de CAP ?

C'est un fait, les CAP de mutations n'existent plus, et c'est justement un argument supplémentaire pour nous contacter !

En effet, **VOTRE DEMANDE DOIT ÊTRE PARFAITE !** Non seulement nous vous conseillerons sur les différentes priorités auxquelles vous pouvez prétendre, mais nous vous aiderons également à bien rédiger votre demande. Les directions qui vous correspondent, l'ordre des vœux, la rédaction d'un courrier explicatif personnalisé et optimisé si besoin, et la production des bons justificatifs.

Rédiger seul sa demande, c'est prendre un risque, surtout si on doit obtenir sa 1ère affectation suite à promotion ou si on est admissible à l'oral du CIS ou de l'EP.

Et c'est primordial si on est dans une situation médicale ou familiale difficile...

Puis, au moment de la publication des mouvements, nous vous accompagnerons également dans des démarches d'information, puis de recours le cas échéant.

Si vous nous aviez déjà contactés par mail, nous reviendrons vers vous dans la semaine du 10 janvier. Inutile de nous renvoyer un mail.

4/ Attention aux dates :

Dans les instructions sur les mutations, la DG a été très claire : Les justificatifs doivent être joints au moment du dépôt de la demande.

Quant aux vœux, ils ne peuvent plus être modifiés après la date limite de la campagne.

N'hésitez donc pas. Ne restez pas seuls, informez-vous, constituez un projet, et [contactez-nous](#).

Pour cette campagne de mutation, comme pour tout autre acte de gestion, et au quotidien, Solidaires Finances Publiques toujours à vos côtés !

[Guide règles mutations nationales 2023](#)

